

Contrats précaires : anticiper l'inspection du travail

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : Préparez vos agences et conseillez vos clients à l'heure de l'opération nationale de l'Inspection du Travail (depuis juin 2025).

Cette formation prépare les participants à affronter les contrôles renforcés de l'Inspection du travail sur le recours aux contrats précaires. Elle leur permet d'identifier les zones de vigilance, de sécuriser les pratiques contractuelles de l'agence et de structurer une réponse anticipée et cohérente face à un contrôle ou une action contentieuse. Elle contribue à professionnaliser le discours tenu aux utilisateurs en renforçant la capacité de conseil et le rôle de relai du droit du travail de l'agence.

Objectifs pédagogiques :

Mesurer les risques

Réaliser un diagnostic préventif

Se préparer au contrôle

Prérequis : Aucun

1. Mesurer les risques encourus

Identifier les moyens d'action de l'inspection du travail : étendue du droit d'enquête, accès aux lieux de travail et aux documents, audition des salariés, sanctions

Evaluer le risque pénal et prud'hommal lié au recours abusif au travail temporaire : travail illégal, irrégularités contractuelles

Distinguer les responsabilités croisées agence / utilisateur

Repérer les autres domaines prioritaires d'intervention de l'inspecteur du travail : temps de travail, santé/sécurité, égalité de traitement

Modalités pédagogiques : évaluation des pratiques de l'agence à l'aide d'un tableau de risques, analyse d'un rapport de l'inspection du travail

2. Réaliser un diagnostic préventif

Identifier les situations de recours illicite au travail temporaire

Sélectionner le cas de recours pertinent au regard de la situation

Rédiger une justification précise, probante et vérifiable

Déetecter les situations interdites : emploi lié à l'activité normale et permanente de l'EU, droit de grève ...

Reconnaître l'enchaînement fautif de contrats au poste de travail, en limiter le coût

Modalités pédagogiques : rédaction et correction de justifications, cas typique d'enchaînement fautif : analyse du poste, barèmes d'indemnisation, coût de la requalification

3. Se préparer au contrôle

Identifier le coût de la précarité et reconnaître la légitimité du contrôle

Structurer les données RH, les dossiers salariés, les suivis de contrats

Vérifier et mettre à jour les documents à produire

Préparer le personnel à la visite : rôle, posture, règles de communication

Etablir un dialogue constructif avec l'inspecteur du travail : attitude, limites, demandes justifiables

Réagir aux suites : observations, mises en demeure, procès-verbal, recours possibles

Modalités pédagogiques : check-list de préparation au contrôle, mise en situation : inspection fictive, entretien simulé

Tout collaborateur d'agence en charge des contrats ou de la relation client

Groupe de 3 à 8 participants

Formateur
Profil consultable sur www.managir.com

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-041
Version 180725